

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/05/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220503-123758-DE-1-1

Séance du mardi 3 mai 2022
D-2022/146

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH,

Solidarité Internationale - Attribution d'une subvention à SOS Méditerranée - Autorisation - Décision -

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la coopération décentralisée et du devoir de solidarité internationale, la ville de Bordeaux soutient l'action humanitaire et l'assistance aux personnes en danger.

Aussi, depuis 2020, la ville de Bordeaux a-t-elle soutenue financièrement SOS Méditerranée, association civile et européenne, dans ses actions de sauvetage en mer Méditerranée avec le navire OceanViking.

Née en 2015 d'une initiative citoyenne franco-allemande, SOS Méditerranée s'est donnée pour missions de sauver des vies en mer, de protéger les personnes secourues et de les accompagner vers un lieu sûr où leur vie n'est plus menacée et, enfin, de témoigner de la situation en Méditerranée auprès du public mais aussi des institutions et des gouvernements.

Actions en mer

En 2021, dans le strict respect du droit maritime international, les équipes de l'OceanViking ont secouru 2.832 personnes au cours de 33 opérations de sauvetage.

La majeure partie des personnes rescapées par le navire est originaire d'Afrique subsaharienne, notamment du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Nigéria, du Cameroun et de la Guinée. 15% sont des femmes et 25% des mineurs.

A bord, les personnes rescapées reçoivent les premiers secours. En septembre 2021, la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a pris le relais de Médecins Sans Frontières au niveau des soins médicaux.

Actions à terre

Depuis janvier 2021, à l'initiative du Département de Loire-Atlantique, de la Ville de Paris et de la Région Occitanie, une trentaine de collectivités territoriales ont lancé la «**plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée**». L'enjeu est de soutenir la mission première de l'association SOS Méditerranée et d'**affirmer leur attachement au principe d'inconditionnalité du sauvetage en mer**.

Le 3 mai 2021, Bordeaux a rejoint cette plateforme avec la signature de la charte d'adhésion, en présence du président de l'association SOS Méditerranée et des villes de Floirac et de Bègles, elles aussi signataires de cette charte.

Aujourd'hui, ce sont 79 collectivités territoriales qui ont rejoint cette plateforme.

En 2021, SOS Méditerranée a poursuivi sa mission de témoignage auprès des citoyens pour les sensibiliser à l'urgence de sauver des vies en Méditerranée. Ainsi, la sensibilisation du grand public et en particulier des jeunes (débats, conférences, films, expositions...) a-t-elle participé à la naissance en France d'antennes locales et d'antennes bénévoles.

Ainsi, depuis décembre 2021, Bordeaux accueille le troisième bureau de SOS Méditerranée avec la présence d'un délégué régional, salarié de l'association. L'antenne bordelaise compte, par ailleurs, 25 bénévoles qui ont participé à de nombreux événements en 2021, témoignant de la situation humanitaire en Méditerranée et sensibilisant le grand public aux missions de l'association. Les événements les plus emblématiques de 2021 sont la Journée internationale des réfugiés, le 20 juin, au Rocher de Palmer à Cenon, et le Refugee Food Festival, au Garage moderne, le 10 juillet.

L'antenne des bénévoles bordelais s'est également engagée dans des actions d'éducatives à la citoyenneté et à la sensibilisation en milieu scolaire.

En 2022, dans la continuité de ces actions et engagements, la ville de Bordeaux conforte son soutien à l'association selon les objectifs suivants :

- **Financer l'activité quotidienne de sauvetage en mer Méditerranée** ; le bateau représente une charge de 14.000 euros par journée de sauvetage en mer. Le budget global pour l'entretien du bateau de sauvetage s'élève à 4 millions d'euros par an.
- **Engager les premières actions d'éducation à la citoyenneté** dans les écoles, collèges et lycées et structures d'accueil des jeunes, missions locales, centres sociaux culturels et maisons de quartier de Bordeaux.
- **Sensibilisation et communiquer auprès du grand public** concernant les actions de sauvetage en mer : à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2022, (projection d'un film et organisation d'une table-ronde), puis à l'automne, présentation d'une exposition photographique sur les missions de l'association : sauver, protéger et témoigner.
- Enfin, **organiser plusieurs temps de médiation autour de cette exposition** : avec des visites guidées à destination des agents de la ville de Bordeaux (sur leur pause méridienne en semaine) et auprès du grand public le week-end. Ces visites seront également proposées aux agents du CCAS de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

Bordeaux se propose de participer à ce programme d'actions 2022 à hauteur de 10.000€.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser le versement à l'association SOS Méditerranée d'une subvention de 10.000€ pour l'année 2022
- Imputer la dépense correspondante sur le budget de la Ville de Bordeaux 2022 – fonction 048 – chapitre 65– article 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Céline PAPIN